

AMBRE & CHRISTIAN REYDET  
Agent Général  
BP 212  
20 Avenue De La Republique  
21206 Beaune Cedex

	<b>Votre Contrat</b> Contrat N° 033641110 Habitation située : 21630 POMMARD
	<b>Vos contacts</b> Tél : 0380226276 Email : h921051@agents.allianz.fr Site : www.allianz.fr/reynet
	<b>Votre espace client</b> <a href="http://www.allianz.fr">www.allianz.fr</a>

TSA 31012  
MME SIMONE PARENT  
RUE STE MARGUERITE  
21630 POMMARD

Beaune, le 27 février 2020

Madame,

Vous êtes titulaire du contrat Allianz Habitation N° 033641110 souscrit auprès d'Allianz I.A.R.D.  
Il vous garantit contre les conséquences financières de la responsabilité civile que vous pourriez encourir, au cours de votre vie privée, en raison de dommages corporels, matériels, pertes financières consécutives causés aux tiers.

Vos proches profitent également de cette garantie ; il s'agit :

- des membres de votre foyer, vivant sous votre toit (enfants, conjoint, concubin...). Pour vos enfants, la garantie est étendue aux dommages qu'ils pourraient causer aux tiers dans le cadre de leurs activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires (notamment dans le cadre de stage d'observation).
- des enfants célibataires fiscalement à charge, ne vivant pas chez vous et poursuivant des études.

Notre garantie couvre aussi les dommages causés au matériel prêté par l'entreprise d'accueil, lors d'un stage (rémunéré ou non) dans le cadre des études d'un des assurés mentionnés au paragraphe précédent.

Cette attestation est à remettre à l'organisme qui vous en fera la demande.

### Votre contrat

**Souscripteur/Personne garantie** : Mme SIMONE PARENT

**Période de garantie** : du 01/11/2019 au 31/10/2020

**Adresse des locaux assurés que vous occupez** : POMMARD POMMARD 21630 POMMARD

Pour toute autre demande, nous sommes à votre écoute.

Avec toute notre attention.

Patrick GAGNAIRE  
Directeur des Centres de Solutions Clients

Allianz I.A.R.D. ne peut être engagée au-delà des conditions de garanties et des montants fixés dans votre contrat. En cas de suspension de vos garanties ou résiliation de votre contrat, cette attestation ne serait plus valide. Enfin, cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie.

